

La Maison-Dieu, 188, 1991, 73-85
Pierre-Marie GY

LES TRÉSORS D'ÉGLISE ET LA LITURGIE

A propos du Trésor de Saint-Denis

LA très belle exposition du Trésor de Saint-Denis, organisée en cette année 1991 au musée du Louvre¹ — sans doute n'était-il pas possible qu'elle eût lieu à Saint-Denis même, auprès de la basilique —, a comme premier de ses mérites celui de rassembler, de France et de l'étranger (surtout des USA), ce qui subsiste du trésor après les destructions, les dispersions et les vols de l'époque révolutionnaire. Le catalogue, de haute valeur, correspond à ce qu'on pouvait attendre après la grande étude de Blaise de Montesquiou-Fezensac², avec la collaboration de

1. *Le trésor de Saint-Denis* (Catalogue de l'exposition mars-juin 1991), Paris 1991.

2. B. de Montesquiou-Fezensac & D. Gaborit-Chopin, *Le trésor de Saint-Denis*, 3 vol., Paris, 1973-1977.

Madame Danielle Gaborit-Chopin, laquelle a organisé la présente exposition. Dès la brève introduction du ministre de la culture, il y est porté attention et respect à la double signification, à la fois religieuse et culturelle, de tout trésor d'église³, ainsi qu'à la signification particulière du trésor de Saint-Denis, toutes choses qui assurément ne supporteraient pas réduction ou simplisme. On trouve ici, en somme, une présentation de musée qui n'ignore pas la fonction liturgique que les objets présentés ont exercée, voire pour laquelle ils ont été créés. Réciproquement, le but de ces pages est de réfléchir, à partir de cet exemple exceptionnellement important et si bien étudié, sur la fonction liturgique, la raison d'être, des objets conservés dans les trésors ou les sacristies d'église — les plus modestes comme les plus prestigieuses —, et en fin de compte sur la place des choses sensibles dans la célébration.

S'agissant de Saint-Denis en particulier, le trésor est inséparable de la tombe du saint martyr, du culte qu'on lui porte, de la puissance de son intercession en laquelle on se confie ; il a partie liée aussi avec la nouvelle église construite par Suger, avec sa décoration (spécialement ses vitraux, qui firent l'objet de la grande étude de Louis Grodecki⁴), avec le soin qu'il a mis à enrichir le trésor — toutes choses qu'il a lui-même

3. Cf. également, lors du Symposium européen sur le Patrimoine culturel (Cracovie 28 mai 1991), l'intervention de Mgr Alain Lebeaupin, représentant du Saint-Siège : « Voici encore peu de temps certains croyaient que toutes ces expressions artistiques (d'inspiration chrétienne) pouvaient se comprendre hors de leur contexte spirituel. Mais ils se sont aujourd'hui aperçus que pour pénétrer le mystère spirituel de l'art il fallait entrer dans le mystère de l'âme et donc dans celui de l'être humain face à Dieu. Même l'artiste, l'écrivain ou le philosophe qui ont voulu s'opposer à la foi religieuse ont été, malgré eux, confrontés à leur propre mystère. Les églises, les couvents, les universités ne sont pas faits pour être des musées, mais pour être des lieux de prière, de recueillement et de savoir que l'on fréquente pour s'y ressourcer et contribuer au développement intégral de la personne humaine, en soi-même et en faveur des autres » (*Osservatore Romano* en langue française, 16 juillet 1991).

4. L. Grodecki, *Les vitraux de Saint-Denis*, Paris, 1976.

racontées et pensées en perspective dionysienne, en des textes qui ont été commentés par Erwin Panofsky⁵. Par ailleurs une part importante du trésor et de la liturgie de Saint-Denis concerne les objets du sacre royal et les funérailles des rois : ici encore il s'agit de liturgie, mais pas de la liturgie telle qu'elle se déroulait ordinairement dans les églises. En revanche le P. Edward Foley vient de publier le précieux ordinaire de Saint-Denis⁶, qui décrit la liturgie célébrée dans l'abbatiale et la manière dont un certain nombre d'objets du trésor y prenaient place.

Qu'est-ce qu'un trésor d'église ?

L'Introduction au Catalogue se réfère à une sorte de définition générique des trésors d'église, évoquée en passant par le concile carolingien de Valence 855⁷, comme le local où sont conservés ensemble les *ornamenta ecclesiae* et les *sacra ministeria*. Une définition de ce genre est plus ancienne que l'époque carolingienne⁸ et elle se maintiendra dans la suite, notamment dans le chapitre des coutumiers monastiques

5. E. Panofsky, *Abbot Suger on the Abbey Church of St-Denis and Its Art Treasures*, Princeton 1946 (21979). L'introduction — mais non le détail du commentaire — a été jointe par P. Bourdieu à sa traduction d'E. Panofsky, *Architecture et pensée scolastique*, Paris, 1967.

6. E.B. Foley, *The First Ordinary of the Royal Abbey of St-Denis in France* (Paris, Bibliothèque Mazarine 526) (*Spicilegium Friburgense*, 32), Fribourg, Suisse, 1990.

7. Canon 20 : « ... *thesaurus, sive ministerium* (= objets liturgiques) *sive ornamentum ecclesiarum* » (W. Hartmann, *Die Konzilien der Karolingischen Teilreiche 843-859* (*Monumenta Germaniae Historica, Concilia III*), Hannover 1984, p. 363).

8. Cf. 17^e concile de Tolède, canon 4, rappelant aux prêtres qu'il y aurait sacrilège à aliéner de tels objets (cf. J. Vives, *Concilios visigóticos e hispano-romanos*, Barcelona-Madrid 1963, 530-531).

et canoniaux qui traite de la fonction du sacristain⁹ et dans quelques textes de réglementation liturgique qui trouveront accueil dans les décrétales de Grégoire IX¹⁰. Une telle division bipartiste est en même temps à comparer aux catalogues de trésors dont un magnifique ensemble a, pour l'espace germanique, été publié sous la direction de Bernhard Bischoff¹¹.

Les documents dont il vient d'être question peuvent comporter trois aspects : la désignation du local et peut-être en même temps de son contenu global (par exemple *thesaurus*, *sacrarium*, *sacristia*) ; le nom donné à celui qui en a la garde ; enfin, le cas échéant, une indication plus précise sur le contenu, soit de manière développée, soit par le binôme, qui me paraît important sans être réellement fondamental, *ministeria et ornamenta*. Les *ministeria* dont il s'agit ici sont les vases sacrés qui servent au culte¹². Au moins dans l'espace germanique, pour lequel, jusqu'au milieu du 13^e s., une bonne centaine d'inventaires ont été publiés, l'expression de *ministeria* est rare, et celle d'*ornamenta*, qu'on rencontre souvent, paraît avoir une signification variable, portant suivant les cas sur les vêtements liturgiques, les nappes d'autel ou les tissus utilisés pour décorer l'église, voire même, à ce qu'il semble, sur tout ce qui est contenu

9. Cf. pour Cluny, le coutumier d'Udalric, PL 149, 753-57 (*de apocrisario*) ; pour Saint-Victor de Paris, CCCM 61, 86-94 (« *Ad officium sacristae pertinet omnia quae in thesauro sunt custodire...* » ; le sacristain doit avoir un aide (94-96) plus spécialement chargé des sonneries). Au 13^e s. les *Instructiones de officiis Ordinis* d'Humbert de Romans, maître général des Frères Prêcheurs, contiennent un chapitre *de officio sacristae* (*Opera de vita regulari*, éd. J.J. Berthier, Rome 1889, II, 147-253) où l'on peut voir comment s'exerce la fonction de sacristain dans un Ordre fortement marqué par l'influence cistercienne.

10. *Décrétales* I, tit. 26 *de officio sacristae* (Friedberg II, 155. Texte attribué à un prétendu concile de Tolède) ; I, 27, 1 & 2 *de officio custodis* (Friedberg II, 155-156. Le premier de ces deux textes, *ex libro Romani Ordinis*, ne se trouve pas dans le pontifical romano-germanique ; le deuxième est dit d'un concile de Tolède).

11. *Mittelalterliche Schatzverzeichnisse I. Von der Zeit Karls des Grossen zur Mitte des 13. Jahrhunderts*, München 1967.

12. Cf. *Thesaurus Linguae Latinae* VIII, 1014.

dans le trésor¹³. Quoi qu'il en soit sur ce point, les inventaires de trésors font habituellement une large place aux reliquaires et aux livres liturgiques. B. Bischoff signale à ce propos que les deux tiers de ces inventaires sont conservés sur les pages de livres d'évangiles, ce qui est assurément le signe de la place qu'on faisait à ces manuscrits parmi les choses précieuses de la liturgie.

Au tome III de sa grande *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*¹⁴ Mgr Lesne a fait, en une centaine de pages, la synthèse de ce qu'on sait sur les trésors d'église du haut Moyen Age, sur l'importance qui y était attachée, les périls que ceux-ci couraient, y compris de la part des princes, les cas — essentiellement celui d'une calamité publique — dans lesquels on considérait comme licite d'en aliéner une partie¹⁵, enfin, et très largement, la composition de ces trésors : éléments d'orfèvrerie à caractère immobilier, faisant corps avec l'édifice ; reliquaires et statues ; croix, lampes et chandeliers ; vases sacrés, ainsi que les vases servant à contenir le vin et l'eau pour la messe ; tablettes d'ivoire servant soit de dyptiques soit pour relier des livres ; pièces d'orfèvrerie utilisées ou réutilisées pour orner autels, crosses ou bâtons cantoraux ; parure textile des autels ou de l'église ; vêtements liturgiques et livres liturgiques.

L'étude fondamentale de Mgr Lesne, à laquelle on peut joindre la récente monographie de X. Barral y

13. Ceci justifie le titre *Ornamenta Ecclesiae* donné en 1985 à la belle exposition « Kunst und Künstler der Romanik » organisée par le Schnütgen-Museum de Cologne et dont les trois volumes ont été publiés sous la direction de A. Legner.

14. E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*. t. III, *L'inventaire de la propriété. Églises et trésors des églises du commencement du 8^e à la fin du 11^e s.*, Lille 1936. Du point de vue théologique et canonique cf. Y. Congar, « Les biens temporels de l'Église d'après sa tradition théologique et canonique », dans *Église et pauvreté* (Unam Sanctam 57), 233-258.

15. Lesne, III, 104-106.

Altet sur le trésor de Conques¹⁶, appelle du point de vue traité ici, quelques remarques et réflexions, en ce qui concerne ce qu'on pourrait appeler tant la fonction sacrale du trésor que le degré de sacralité des diverses catégories d'objets qui y sont conservés; le réemploi de pièces d'orfèvrerie provenant du paganisme antique; enfin la comparaison entre le trésor d'une grande église et celui d'une église modeste.

Le propos de Mgr Lesne, à savoir l'étude de la propriété ecclésiastique, ne l'a guère conduit à considérer la distinction, qui n'est pas moins importante en histoire des mentalités qu'en droit canonique, entre objets (ou lieux) sacrés et biens d'Église en général. Une telle distinction se déploie dans les textes d'époques diverses réunis dans la Cause XII du Décret de Gratien, et elle n'est pas oblitérée par la tentation, éprouvée plus d'une fois par les hommes d'Église, d'assimiler indistinctement à des sacrilèges les voleurs de biens ecclésiastiques¹⁷, ni par l'exception traditionnelle, proclamée au IV^e concile de Constantinople¹⁸, qui justifie l'aliénation de vases sacrés en vue du rachat des captifs.

16. « Définition et fonction d'un trésor monastique autour de l'an mil : saint Foy de Conques », *Haut Moyen Age : culture, éducation et société. Études offertes à Pierre Riché*, publié par M. Sot, La Garenne-Colombes 1990, 401-408.

17. Ainsi une fausse décrétale du pape Anaclet, qui prend place dans le décret de Gratien, C. XVII, q. 4, c. 18 (Friedberg I, 819), et dont la doctrine se retrouve dans la vue d'ensemble de S. Thomas d'Aquin sur le sacrilège (IIa-IIae, q. 99, a. 3), laquelle, il est vrai, tente de distinguer différents degrés de sacralité. Même élargissement dans l'énumération des espèces de sacrilège que fait le pape Jean VIII (Décret de Gratien, C. XVII, q. 4, c. 21 (Friedberg I, 820)). Mais, commentant ce dernier texte dans sa *Summa Aurea* (Lyon 1556, 3699 v), Hostiensis note que le grand civiliste Azon se refuse à admettre une notion du sacrilège ainsi élargie.

18. C. 15 : « Renouvelant les canons des apôtres et des Pères, ce saint concile œcuménique définit qu'aucun évêque ne pourra vendre ou aliéner les trésors (*keimèlia*) et vases sacrés, sauf dans le cas réglé autrefois par les anciens canons, à savoir ce qui est affecté au rachat des captifs » (*Conciliorum Oecumenicorum Decreta*, éd. J. Alberigo, 1973³, 177 = Décret de Gratien C. 12, 2, 12 (Friedberg I, 690)).

Suger et le trésor de Saint-Denis

De même que le droit ancien de l'Église n'a pas éprouvé de difficulté à emprunter au droit romain les notions de *res sacrae* et de *loca sacra*, les chrétiens ont estimé normal de faire servir à leur culte aussi bien des matériaux d'architecture que des objets mobiliers d'origine païenne. Lorsque Suger envisage de faire venir de Rome des matériaux antiques il se situe dans la ligne de bien des précédents¹⁹, et les magnifiques vases païens, réemployés pour la messe, du trésor de Saint-Denis font penser aux oraisons *super vasa reperta in locis antiquis* que contient, vers l'an 800, le sacramentaire de Gellone : elles demandent que les vases fabriqués par les païens soient purifiés de leur souillure et sanctifiés par l'invocation de la Trinité²⁰. Tout ceci est en cohérence avec la perspective d'inculturation des Pères et du Haut Moyen Âge, et en respecte les exigences²¹. Chez Suger et peut-être déjà chez Charles le Chauve, apparaît à l'évidence le sentiment, dans lequel le sens esthétique n'est pas dissociable du sens religieux, qu'il convient d'affecter à la célébration eucharistique ce qu'il y a de plus beau, y compris si c'est une œuvre réalisée par les païens d'autrefois. Madame Gaborit-Chopin le souligne à juste titre :

« Pour Suger, la splendeur des vases liturgiques et des reliquaires s'impose lorsqu'ils sont consacrés au service de Dieu : "... si des vases à libations, des fioles et des mortiers d'or servaient... à recueillir le sang des boucs, des taureaux

19. Cf. Lesne, *op. cit.*, t. III, 100.

20. Sacramentaire de Gellone, éd. A. Dumas, CCL 159, n° 2850-2853 ; Sacramentaire Grégorien (Supplément), éd. J. Deshusses, n° 1460. Sur les objets païens réutilisés dans le culte chrétien, cf. Lesne, *op. cit.*, t. III, 177 et W.S. Heckscher, « Relics of Pagan Antiquity in Mediaeval Setting », *Journal of the Warburg Institute*, 1, 1937-38, 204-220.

21. Cf. mes pages sur « L'inculturation en Occident », *La liturgie dans l'histoire*, Paris, 1990, 59-72.

et celui de la génisse rousse, combien davantage les vases d'or, les pierres précieuses et tout ce qu'il y a de plus rare doivent-ils être réservés à la réception du sang du Christ (He 9, 13-14)²². Et dans un autre passage célèbre, Suger a rendu compte du sentiment qui l'étreignait lorsqu'il voyait briller les œuvres anciennes et nouvelles que rassemblait le trésor, et qu'étincelaient sur l'autel les pierreries de la croix de saint Éloi et de cet "incomparable ornement" l'écrin de Charles le Chauve.

"... alors, après que, par amour de la beauté de la maison de Dieu, l'éclat des gemmes aux diverses couleurs m'a arraché aux soucis extérieurs et qu'une noble méditation m'a poussé à m'attacher à la diversité des saintes vertus, transférant ce qui est matériel en ce qui est immatériel, alors il me semble que... je peux être transporté d'un monde inférieur dans un monde supérieur d'une manière anagogique"²³ 24 ».

Je reviendrai un peu plus loin sur la perspective dionysienne de ce texte, mais il me faut d'abord évoquer les objets du sacre.

A Saint-Denis, une part importante du trésor était constituée, jusqu'à la Révolution française, par les *regalia*, les insignes du sacre du roi de France, confiés à la protection du saint martyr en attendant de servir, non point à Saint-Denis mais dans la cathédrale de Reims, à la grande liturgie du sacre : en pareil cas un moderne, habitué à distinguer avec le maximum de netteté le civil du religieux, éprouve peut-être de la peine à ressaisir à quel point, pour les hommes du Moyen Age comme déjà pour le droit romain le plus ancien, ces réalités étaient inséparables, la première trouvant dans la seconde à la fois peut-être une lumière sur sa profondeur propre et en tout cas la consécration de celle-ci.

22. Suger, *De rebus in administratione*, 33 (éd. Panofsky 1979, 64 ; trad. Jean Leclercq, *Comment fut construit Saint-Denis* (La Clarté-Dieu 18), Paris 1945, 25).

23. *Ibidem*, (Panofsky, 62-64).

24. *Le trésor de Saint-Denis* (ci-dessus, note 1), 123.

Vision dionysienne de la liturgie et de l'Église

Plus encore, en un sens, qu'avec les *regalia*, Saint-Denis a partie liée avec Suger, et par lui, à la fois dans le trésor de l'abbatiale, dans l'église qu'il a construite, et sans doute même dans la cathédrale gothique en général, avec l'interprétation dionysienne de la liturgie. Le trésor de Saint-Denis est composante, avec l'église gothique et ses vitraux, de l'apport dionysien à la vision occidentale de la liturgie, cet apport étant dionysien dans les deux sens du terme, du fait même de l'identification entre l'Aréopagite, le théologien grec et le saint martyr : dionysien d'abord par la vision de la liturgie instaurée par celui que nous appelons le Pseudo-Denys, puis développée à la fois par les mystagogies et par la pratique liturgique byzantines ; dionysien aussi par Saint-Denis, lieu majeur de la diffusion en Occident des écrits du Pseudo-Denys, et lieu particulièrement important pour la constitution de ce qu'on est en droit d'appeler la spiritualité liturgique de la cathédrale gothique. Dès l'inscription qu'il a placée sur la porte de la nouvelle église²⁵, et de façon répétée à propos des vitraux ou du reste de la construction, Suger explique ce qu'on pourrait appeler la clef de la mystagogie dionysienne²⁶, à savoir être conduit par les réalités matérielles aux spirituelles, à la lumière spirituelle venue de Dieu ou — si l'on préfère employer une expression newmanienne — des images à la Vérité. L'ordinaire de la liturgie dionysienne en offre un exemple fascinant lors de la procession d'entrée de la

25. *De administratione*, 27 : *Quale sit intus in his determinat aurea porta : Mens hebes ad verum per materialia surgit, Et demersa prius hac visa luce resurgit* (Panofsky, 48). Cf. le commentaire de Panofsky, 23-24 (trad. française *Architecture gothique et pensée scolastique*, Paris 1967, 44-45).

26. Ce n'est pas ici le lieu de chercher à déceler la frontière entre ce qui, chez Denys, relève du néo-platonisme et ce qui appartient à la structure typologique de l'histoire du salut.

messe du jour de Noël, où la « croix du seigneur empereur Charles ²⁷ », couverte de pierreries, est encadrée de candélabres de cristal qui en reflètent l'éclat lumineux ²⁸, et où sont également évoqués, dans la procession ou dans la suite de la messe, le reliquaire de S. Siméon, plusieurs évangélistes et tout un ensemble d'objets précieux.

Les res sacrae touchent à l'essentiel de la liturgie

En face de Suger il y a S. Bernard, de même en quelque mesure qu'à côté de Denys il y avait eu Origène, chez lequel Bernard a beaucoup puisé. Et la spiritualité des édifices cisterciens et de la liturgie cistercienne du 12^e siècle sont une part précieuse de l'Occident ²⁹, qui vaut à la fois par elle-même et par sa protestation contre l'orgueil et le luxe dans la liturgie. On ne serait pas pour autant en droit d'invoquer S. Bernard pour justifier la négligence dans la façon de célébrer ou d'aménager le lieu de la célébration. Et l'on aurait probablement tort de voir dans la spiritualité cistercienne l'axe essentiel de la piété liturgique de l'Occident. Au cours des siècles et à travers la diversité des climats spirituels et des cultures, il y a eu et il y a encore, jusque dans l'église la plus modeste, comme une connivence naturelle entre la liturgie célébrée et son lieu, qui ne se limite pas à la nue fonctionnalité d'un espace et de ses meubles essentiels,

27. Sur la croix offerte par Charles le Chauve cf. Montesquiou-Fezensac (ci-dessus, note 2), passim.

28. Cf. Foley (ci-dessus, note 6), 308. De même pour d'autres grandes fêtes.

29. Voir en dernier lieu, dans le recueil publié par L. Pressouyre et T.N. Kinder, *Saint Bernard et le monde cistercien* (études et catalogue d'exposition), Paris 1990, l'étude de J.-B. Auberger, « Esthétique et spiritualité cistercienne », 121-133. Cf. à ce sujet mon *Bulletin de Liturgie, Revue des Sciences philosophiques et théologiques* 75, 1991, 132-133.

mais intègre à la sensibilité et à la sacralité de l'action toute la gradation des *res sacrae* décrites par S. Thomas d'Aquin³⁰, même si une part de celles-ci sont dépendantes de l'histoire : les *res sacrae* des sacrements et en premier lieu la sainte Eucharistie ; les vases sacrés affectés aux sacrements (*ministeria*) ; les saintes images et les reliques ; ce qu'on a longtemps appelé les *ornamenta* de l'église et des ministres : tout cela a sa place tant dans la piété liturgique des fidèles que dans la fonction célébrante du prêtre et la mystagogie qui en est une part constitutive.

Pour ce qui est des trésors de cathédrale, il va de soi que le souci de leur sécurité ne doit pas leur faire prendre distance par rapport à la destination liturgique qui leur est intrinsèque et essentielle³¹. En même temps, la sacristie de toute église mérite d'être appelée trésor.

Pierre-Marie GY

Post Scriptum : Jean-Michel Leniaud, qui a bien voulu lire le texte de cet article, m'a demandé s'il ne fallait pas, pour comprendre le contenu et la fonction des trésors d'église du Moyen Age, ajouter aux deux catégories des *ministeria* et des *ornamenta* une troisième, celle des « objets de curiosité »³², plus proche en somme de nos modernes objets de musée, dans laquelle prendraient place par exemple le célèbre vase de porphyre que Suger orna d'un aigle³³, ou encore, comme le

30. *Somme de Théologie*, IIa, IIae, q. 99, a. 3.

31. En ce qui concerne la vénération des reliques dans leurs reliquaires précieux, leur ostension dans l'église ou en procession, sont à citer en exemple, tout près de la France, le trésor de la cathédrale de Tournai (avec en particulier l'ostension permanente du chef de S. Eleuthère, deuxième évêque de Tournai, et la grande procession de septembre) et le trésor de l'abbatiale de Saint-Maurice en Valais, significativement dénommé « trésor des reliques » (de S. Maurice et des martyrs de la légion thébaine), et dont l'aménagement est conçu de manière à permettre la prière aux saints martyrs.

32. L'expression est de Madame Gaborit-Chopin (notice 69 du Catalogue de l'exposition (ci-dessus, note 1)).

33. Catalogue, n° 31.

suggère madame Gaborit-Chopin, le vase de Cana³⁴, la corne de licorne (une dent de narval)³⁵, l'ongle de griffon (une « corne à boire »), la « corne de Roland »³⁶ et le « miroir de Virgile »³⁷. Je suis reconnaissant à monsieur Leniaud de m'avoir posé cette question, qui est importante, et à laquelle on ne peut, à mon avis, donner de réponse que cas par cas. Ainsi Suger a dit lui-même qu'il a adapté le vase de porphyre au service de l'autel : *altaris servitio adaptavimus*³⁸, et il est aisé de comprendre qu'aux yeux d'un médiéval le fragment d'un vase de Cana était une sorte de relique, envers laquelle du reste la vénération pouvait être mêlée de curiosité. J'ignore si l'ongle de griffon et la corne de Roland servaient dans la liturgie³⁹. Par ailleurs madame Gaborit-Chopin a signalé « qu'il était... d'usage, pour les grands personnages en visite à Saint-Denis, d'offrir un bijou ou une pierre précieuse pour l'ornementation du tombeau des Corps saints »⁴⁰. Au total, sans exclure que dans certains cas les trésors d'église médiévaux aient parfois reçu en don des « objets de curiosité », je dirais plutôt que les chrétiens du Moyen Age ont offert aux saints non seulement des objets destinés à un usage liturgique mais même, exceptionnellement⁴¹,

34. Catalogue, n° 70.

35. Catalogue, n° 68.

36. Catalogue, n° 40, 20.

37. Catalogue, n° 69.

38. *De administratione* (éd. Panofsky [ci-dessus, note 5], 78).

39. Je retrouve *cornua eburnea novem, et ungula griffonis* au milieu d'une liste d'une soixantaine d'objets, tous clairement liturgiques, offerts à la cathédrale de Winchester par l'évêque Henri de Blois (1129-1171), frère du roi d'Angleterre Étienne (E. Bishop, *Liturgica Historica*, Oxford 1918, 401).

40. Catalogue, n° 61.

41. Je n'ai rencontré aucun exemple de ce genre dans le large corpus des *Mittelalterliche Schatzverzeichnisse* germaniques (ci-dessus, note 11).

d'autres objets précieux, proches parfois du fantastique⁴², dont ils étaient heureux de faire offrande.

POUR UNE THÉOLOGIE DES OBJETS DE CULTE

Envisageons sous ce projet de cathédrale pour l'Église un monument l'En deça de leurs réalités liturgiques, les formes conçues par Michel Bernini ont cependant quelque résonance. L'histoire de l'art observe une parenté avec ce temple à l'Église que Louis-Sébastien Mercier décrit à la fin de son article dans un ouvrage de 1764 : *L'An 2240*. L'architecture des espaces extérieurs et intérieurs, relation avec la lumière dans le lieu de culte et les éléments architecturaux, couronne végétale, allusion à certains symboles, autant de signes d'une spiritualité forte, tout penché. Favorables à l'expression d'un lieu digne de cette autorité par une méditation réfléchi. À cette occasion, au programme et à la réalisation

42. Cf. Christian II, archevêque de Mayence décrivant, dans son *Liber de calamitate Ecclesiae Moguntinae* (1249-1251), les vases qui, en sa cathédrale, servent pendant la messe à verser l'eau pour les ablutions des mains des prêtres : « *urcei diversarum formarum... quaedam habentes formam leonum, quaedam draconum, avium vel grifonum vel aliorum animalium quorumcumque* » (*Mittelalterliche Schatzverzeichnisse*, 54).